



## Groupement Sanitaire Apicole du Nord Bulletin d'adhésion 2020

Titre (**si** Association ou Syndicat, etc.) : .....  
Nom (ou responsable de l'asso...) : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....  
Courriel : (lisiblement) .....@.....  
N° d'apiculteur (NAPI) : ..... (obligatoire)  
Nombre de ruches déclarées : ..... (indispensable pour votre traitement ultérieur)  
N° Siret ou Numagrit (rayer la mention inutile) : .....  
Etes-vous adhérent d'un syndicat ou d'une association apicole : le / la / les quel(s)?  
.....  
Avez vous changé d'adresse ou de mail dans les 12 derniers mois?  oui ;  non

**Tous les renseignements ci-dessus sont confidentiels et indispensables pour obtenir les médicaments pour vos abeilles.**

### **Cotisation GSAN**

<b>Cotisation</b>	Cotisation normale mais,	= 18,00€*
	<u>Si paiement reçu avant le 28/02/2020</u> <u>(remise de 3€)</u> <u>et nouvel adhérent en cours d'année</u>	= 15,00€*
Abonnement à : La santé de l'abeille : Facultatif	20,00 € (au lieu de 22,50€ )	= €
Total		= €

\* barrer la mention inutile

Mode de paiement :

Par chèque bancaire :	A l'ordre du GSAN - Banque : ..... chèque N° :
Par virement :	BIC : CMCIFR2A - IBAN : FR76 1562 9027 4300 0425 4430 167

Merci d'adresser vos bulletins à compléter et vos règlements au trésorier du GDSAN:  
Vincent CODRON – 10 rue de la Plaine - 59147 - CHEMY

*Suite au verso*

## Plan d'élevage sanitaire (PSE) :

Adhérer au Plan Sanitaire d'Élevage c'est :

- Contribuer à la prophylaxie collective de l'ensemble des maladies de l'abeille
- En cas de doutes sur une maladie bénéficier de la visite gratuite d'un Agent Sanitaire
- Accepter la visite d'un agent ou technicien sanitaire à la demande du GSAN ou de la DDPP
- Tenir un registre d'élevage (arrêté du 05/02/2000 ; art 253-II du code rural)
- Bénéficier de l'achat de médicaments avec AMM

J'adhère au PSE:  oui ;  non

*Pour le retrait des médicaments, ils seront à récupérer lors de la ou des dates qui vous seront communiquées ou ils vous seront envoyés à votre charge par la poste. Si les médicaments ne sont pas retirés ils seront considérés comme don au GSAN. Les dates pour la distribution vous seront communiquées sur le formulaire de commande des médicaments.*

## Épidémie et communication :

Pour des raisons d'information en cas d'épidémie, de pression dû au Frelon Asiatique, ou tout autre raison, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer le nom de la ou des communes sur lesquelles se trouvent vos ruchers, ainsi que le nombre de ruches par rucher.

Nbre		Nbre		Nbre	
rucher 1 :		rucher 2 :		rucher 3 :	
rucher 4 :		rucher 5 :		rucher 6 :	
rucher 7 :		rucher 8 :		rucher 9 :	

Etc. :

Date :

Signature:

Président Thomas Devienne 06.24.88.63.78	Vétérinaire du PSE Tristan Colonval 03.27.62.78.64. 06.07.30.98.52.	Trésorier Vincent Codron 06.33.85.50.07. vincent.codron@free.fr
--	--	--